

CHRONIQUE ANNONCÉE DE L'ABANDON DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Depuis plus d'un an maintenant, la crise sanitaire liée au Covid ne fait qu'accentuer les problèmes dans notre société à tous niveaux.

Entre autres inégalités sociales et laissées pour compte du gouvernement : l'école. L'école de la République, laïque, accessible à tou·tes, égalitaire, sans discriminations et pour l'ensemble de nos jeunes.

Il est pourtant un domaine où les élèves qui ont le plus besoin de soutien scolaire, de prise en charge, d'écoute, dont les familles ont le plus besoin d'aide pour éviter une exclusion définitive de leurs enfants dans le cursus scolaire, et plus tard dans notre société : ce sont les élèves en situation de handicap.

Dans les années 70, des structures adaptées ont été créées pour accueillir ces élèves en situation de handicap, ce que l'on appelait la non permanence des acquis. L'orientation était faite en commission médico-éducative. Les instituteur·trices étaient formés au CAPAIS (certificat d'aptitude à l'enseignement en SEGPA / EREA), puis au CAPASH et désormais au CAPPEI. Les professeur·ses techniques suivaient une formation psychopédagogique. Les élèves étant en classe et en atelier en effectif réduit, 16 en classe 8 dans les ateliers, les résultats obtenus par ces élèves ont été en progression constante. De 5 % de taux de réussite pour les élèves passant un CAP à la mise en place de ces structures on est arrivé à près de 30 % fin 1990.



Les gouvernements successifs, principalement pour des motifs budgétaires, n'ont eu de cesse de détricoter ces structures qui avaient fait leur preuve pour faire acquérir le droit aux savoirs et adapter les apprentissages indispensables à ces jeunes en situation de handicap et parfois confrontés à la difficulté scolaire, souvent issus de familles défavorisées, et souvent laissées pour compte de notre société. Des petits effectifs en classe, à l'atelier, ça coûte cher pour le MEN ! L'éducation d'un·e élève pourtant n'a pas de prix.

Cette casse de l'ASH n'a cessé de s'accentuer au fil des changements de MEN, de gouvernement, sans que cela émeuve nos édiles ! Ce sont près de 300 structures spécialisées dans la gestion du handicap qui ont fermé depuis début 2000 ou qui ont été transférées à des associations hors EN.

Maintenant les enseignant·es, souvent insuffisamment formés (et même celles et ceux ayant obtenu le CAPPEI), se retrouvent dès leur premier poste, devant un public scolaire de plus en plus hétérogène, sans discernement d'orientation des élèves « décrocheurs », de ceux et celles à faible Q.I. ou souffrant de troubles du comportement et du caractère.

Cette politique de démantèlement d'un système éducatif adapté qui a fait ses preuves, cache une volonté à peine déguisée d'abandonner l'enseignement spécialisé en s'appuyant sur la loi de 2005 et le « tout inclusif ». Cela se traduit par la volonté d'orienter ces jeunes vers l'apprentissage donc vers le patronat. Les dégâts seront considérables. Beaucoup de ces jeunes ne pourront pas suivre un apprentissage « classique » n'étant pas suffisamment autonomes dans les apprentissages scolaires, alors que notre système leur permet.



L'arrêté du 17 mai 2006 relatif à l'organisation de l'administration du MEN, a mis fin à la « Mission de l'adaptation et de l'intégration scolaire » (AIS). Elle a été remplacée par un bureau de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés ! Bien joué ! On crée un bureau de technocrates et on supprime l'essentiel les établissements spécifiques à l'ASH.

Belle économie faite par nos gouvernant·es qui n'ont aucun état d'âme à « orienter » ces jeunes vers le monde de l'apprentissage. Le patronat peut se frotter les mains.

Jacky Milaguet, PLP retraités SEGPA 17

